

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire  
Du 18 juillet 2023

Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2023/357

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant le niveau Sécurité renforcée Risque attentat du Plan Vigipirate sur le territoire français,

Considérant la demande de la Paroisse de la Nativité de Notre-Dame représentée par le Père Jean-Paul TREZIERES, pour organiser un loto place de l'Église, le dimanche 06 août 2023,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Afin de permettre le bon déroulement du loto de la Paroisse, la circulation sera interdite place de l'Église, rue de l'Église, rue et place de l'Enfer et rue des Quatre Coins le dimanche 06 août 2023 de 15h30 à minuit.

#### Article 2 :

La signalisation concernant les interdictions de circuler sera mise à disposition par les Services Techniques communaux en coordination avec la Police Municipale puis mise en place par la Paroisse **qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui surviendrait du fait de cette manifestation.**

#### Article 3 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 18 juillet 2023.

Le Maire,  
Fernand BRUN

